

Supplément hebdomadaire des
Documents du Progrès**ABONNEMENTS :**
Edition hebdomad. : France
et Suisse, 3 fr. par an;
autres pays, 5 fr. par an.
Gratuit pour les abonnés de
la « Libre Pensée interna-
tionale ».

La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité
et pour l'organisation de son progrès »**Comité d'action suisse de la Ligue :** Dr Auguste FOREL ; A. SUTER, vice-président du Conseil communal de Lausanne ; Dr R. BRODA ; O. NIPPOLD, ancien professeur à l'Université de Berne ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. PEYTREQUIN, prés. du cons. d'adm. du journal « La Libre Pensée internationale » ; H. WASSERMANN, vice-président de l'Ordre pour l'Action sociale et morale, Lausanne ; E. GUINAND, de la Société vaudoise de la Paix ; H. HODLER, président de l'Association Espérantiste, Genève, etc.
Président de la Ligue : Dr R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».**Comité de patronage international :** Ferd. BUISSON, prés. de la Ligue des Droits de l'Homme, Emile CORRA, prés. de la Société positiviste (Paris) ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes ; W. FOERSTER, prés. du Bureau intern. des poids et mesures ; Emile VANDERVELDE, ministre belge ; CASTBERG, ministre norvégien ; Dr de Magalhães LIMA, ministre de l'Instruction publique, Lisbonne, etc.
Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité d'action, Lausanne, Jumelles 3, tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».Adresser tout ce qui concerne la « Libre Pensée internationale » à E. Peytrequin, 4, Louve, Lausanne.
La rédaction de la « Voix de l'Humanité » est indépendante de celle de la « Libre Pensée internationale ». Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

Conférence pour la Défense de l'Humanité et la Sauvegarde de son avenir

Cette conférence a été convoquée par la Ligue pour la défense de l'Humanité et pour l'Organisation de son progrès, par l'Institut international pour la Diffusion des Expériences sociales et plusieurs autres associations internationales. Acceptant leur invitation, environ 50 délégués de différentes associations de France, d'Italie, de Russie, d'Angleterre, d'Amérique, d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de Hollande et de Suisse se sont réunis le 28 mai à Berne. Une réception des délégués à l'Hôtel Bristol, le soir du 27, a précédé les délibérations. M. Broda, recevant les délégués, expliqua brièvement les raisons d'être de la réunion : on défendrait les intérêts communs du genre humain, la paix et le bonheur des générations futures contre toutes les atteintes dictées par l'égoïsme national et l'aveuglement actuel, par exemple, contre les rêves annexionnistes qui nous menacent d'amener des guerres futures de revanche et de libération.

Les délibérations proprement dites eurent lieu le lendemain dans la salle des séances du Bureau international de la paix. Citons parmi les délégués :

France : Gustave Hubbard, ancien député de Seine-et-Oise, secrétaire général du Comité français pour l'organisation de la Société juridique des peuples civilisés.

Alsace : M. Schlumberger, membre de la Société de la Paix.

Allemagne : M. Vogtherr, du Reichstag allemand ; M. Umfried, président de la Société de la Paix d'Allemagne.

Hongrie : Léopold Katscher, président du Comité européen de réformes sociales.

Russie : baron de Wrangel.

Italie : Enrico Bignami, directeur de la revue « Coenobium » ; M. Umano, président de l'Association « Sodalizio per la Costituzione Internazionale ».

Angleterre : M. Lionel-W. Orton Wyon.

Amérique : Dr Battin de l'« Alliance Universelle des Eglises ».

Hollande : Dr Aletta Jacobs, secrétaire général du « Congrès international des femmes pour la paix ».

Suisse : Dr A. Forel ; Scherrer-Fullemann, conseiller national ; Dr F. Vetter, professeur à l'Université de Berne ; Dr Troesch, secrétaire de l'Association suisse pour l'étude des bases d'une paix durable ; Mme Girardet, présidente de la Société pour le suffrage des femmes, Lausanne ; H. Hodler, de Genève ; Ed. Guinand, délégué de la Société vaudoise de la Paix ; H. Wassermann, vice-président de l'Ordre pour l'action sociale et l'éducation morale, Lausanne, etc.

L'idéal de l'Humanité et son rapport avec l'idée de patrie

La première séance a été consacrée à l'idéal de l'Humanité et son rapport avec l'idée de patrie. MM. Hubbard, Broda, Umfried et Umano expri-

ment d'abord leurs sentiments de reconnaissance pour l'œuvre humanitaire de la Suisse et font accepter à l'unanimité les résolutions suivantes :

« 1° L'assemblée internationale des délégués « représentant des associations de progrès social et moral de France, d'Italie, d'Angleterre, de Russie, d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse et de Hollande — réunie dans la salle « du Bureau international de la Paix, à Berne, — « exprime ses sentiments de vive reconnaissance « au peuple et au gouvernement suisses pour « leur application généreuse des principes hu- « manitaires et particulièrement pour les soins « accordés aux internés civils, aux évacués et « aux grands blessés.

« Elle les remercie d'avoir maintenu une tra- « dition humanitaire et désintéressée à travers « toutes les horreurs de la guerre et d'avoir « ainsi montré aux générations futures un exem- « ple de solidarité humaine. »

On discute ensuite un problème pédagogique qui a son importance pour la mentalité des générations futures et l'on adopte à l'unanimité la résolution suivante :

« 2° L'assemblée internationale, ses « bases historiques et l'évolution de l'humanité « vers l'organisation de la famille des peuples « civilisés, trouvent leur place dans le program- « me scolaire de tous les pays et qu'ils com- « plètent l'enseignement d'un patriotisme natio- « nal qui vise l'épanouissement pacifique de « toutes les forces de la patrie ; ceci pour créer « un contrepois, dans la mentalité des mas- « ses, contre les instincts de guerre offensive. »

MM. Roettcher et Volkhart parlent ensuite de la destruction des produits matériels et intellectuels par la guerre.

La sainteté des traités

M. Broda propose une résolution sur la sainteté des traités. La vie matérielle à l'intérieur des Etats est basée sur la sécurité des transactions commerciales, sur les garanties efficaces qui empêchent la violation des traités. Il faut que les traités internationaux soient observés d'une manière aussi scrupuleuse que le sont les traités entre individus ; il faut que des garanties morales et matérielles rendent impossible le retour d'ACTES CHOQUANTS TELS QUE LA VIOLATION DE LA NEUTRALITÉ BELGE. Il s'ensuit un débat mouvementé au cours duquel M. Vogtherr, du Reichstag allemand, déclare qu'il condamne lui aussi la violation de la neutralité belge. M. Umfried préférerait qu'on s'en tint aux problèmes de l'avenir. M. Hubbard propose une motion amendée qui rallie l'unanimité des délégués :

« 3° Que la sainteté des traités soit entou- « rée de toutes les garanties morales (opinion « universelle) et matérielles (justice supernatio- « nale) afin d'assurer la répression pratique « par la conscience universelle organisée des ac- « tes délictueux tels que violation de traités de « neutralité et ruptures injustifiées de conven- « tions internationales. »

Les annexions

On discute le problème des annexions. M. Vogtherr, du Reichstag, fait un discours généreux qui condamne toutes les visées annexionnistes comme étant en contradiction avec les intérêts mêmes du pays qui prétendrait en profiter. Il explique que toute annexion contre la volonté des habitants amène le danger de guerres futures.

M. Hubbard s'associe à cette manière de voir et appuie particulièrement sur le droit des populations auxquelles il faudrait garantir la faculté de disposer librement de leur propre sort. M. Broda explique que les peuples ne devraient pas être considérés comme un article de commerce avec lequel on paierait les indemnités de guerre. La résolution suivante est acceptée à l'unanimité :

« 4° Que les traités de paix futurs ne dispo- « sent des populations qu'après avoir organisé « une consultation sincère de citoyens ou ci- « toyennes qualifiés, sous la sauvegarde du droit « d'introduire leurs revendications devant la « JUSTICE SUPERNATIONALE prévue dans « la quatrième résolution, de sorte que le dan- « ger de guerres futures, de revanche et de li- « berté religieuse et le libre usage de leur « langue. »

La haine des peuples

On discute le problème de la haine des peuples. Tous les délégués condamnent la propagation systématique de récits sur les cruautés qui enveniment les esprits populaires. M. Hubbard estime toutefois qu'il faudrait livrer à la justice régulière tous ceux qui se sont rendus coupables d'un excès quelconque. Le principe est accepté par tous les délégués, mais quelques-uns pensent que la création de tribunaux supnationaux qui pourraient juger les coupables est trop lointaine pour être discutée aujourd'hui d'une manière pratique. M. Hubbard maintient son point de vue et fait accepter par 18 voix contre 7 la résolution suivante :

« 5° Qu'au lieu de propager des haines du- « rables entre les peuples (lesquelles nous me- « naceront de guerres nouvelles encore plus « scientifiques, encore plus horribles que la « guerre actuelle) par la description systéma- « tique de cruautés attribuées à l'ennemi, il con- « viendrait de poursuivre la répression prévue « à la troisième résolution contre les auteurs « coupables de cruautés qui seraient établies de- « vant la Justice internationale. »

La destruction des œuvres d'art

M. Vetter, de l'Université de Berne, attire l'attention de l'assemblée sur la destruction des œuvres d'art, laquelle menace de continuer. Il propose une résolution dans ce sens. Plusieurs délégués objectent qu'il est utopique de vouloir réglementer la guerre et préserver les biens particuliers au milieu de la folie générale. Ils préféreraient concentrer tous leurs efforts dans la lutte contre la guerre et la préparation d'une

paix durable de l'avenir. Toutefois, après un long et intéressant débat, M. Vetter réussit à faire accepter la résolution suivante par l'unanimité des délégués :

« 6° Que la haine durable entre les peuples, « qui fréquemment naît et se propage par la « destruction et la dégradation de monuments « de grande valeur historique et artistique, soit, « dorénavant, autant que possible éliminée par « un accord commun des belligérants tendant à « ne pas utiliser ces monuments dans un but « militaire (Convention de La Haye 1907, art. « 27) et que spécialement les démarches faites « à cet effet par la Ligue italienne « pro Humanité » aient le succès désiré. »

L'anarchie internationale

Les délibérations se continuent samedi matin. On discute le problème de l'anarchie internationale et M. Broda attire l'attention des délégués sur le travail excellent du Conseil néerlandais contre la guerre et sur le programme minimum voté à La Haye, exigeant particulièrement le développement de la justice internationale pour le règlement de tous les conflits juridiques et la création d'un office de conciliation pour tous les autres litiges. MM. Hubbard, Forel et Roetfcher parlent dans le même sens.

On accepte à l'unanimité les résolutions suivantes :

« 7° L'assemblée internationale des délégués « exprime ses vives sympathies pour le programme minimum relatif à la paix durable de « l'avenir qui a été voté à La Haye, au mois « d'avril, par l'assemblée internationale convoquée par le Conseil néerlandais contre la « guerre. »

Les droits politiques féminins

Le débat, de recommander l'importance des droits politiques féminins pour la cause de la paix. Un débat s'ensuit : tous les orateurs se déclarent en principe pour le suffrage des femmes, mais plusieurs, en particulier MM. Hubbard et Forel, contestent l'opportunité de la motion en pleine guerre des hommes. L'assemblée accepte pourtant, par 14 voix contre 11, la résolution suivante :

« 8° L'influence collective des femmes de tous « les pays étant l'un des plus puissants facteurs de nature à empêcher les guerres, les « femmes ne pouvant d'autre part exercer une « pleine responsabilité et une influence effective « que si elles jouissent des mêmes droits politiques que les hommes, cette assemblée soutient « haïte l'égalité politique des femmes et des « hommes. »

Cette motion complète d'ailleurs une autre acceptée déjà auparavant par toutes les femmes qui participent à la conférence :

« 9° (Confirmation d'une décision du Congrès international des femmes pour la paix, « qui a eu lieu à La Haye) :

« Les femmes participant à cette conférence « internationale protestent contre la folie et « les horreurs de la guerre, détruisant inutilement tant de vies humaines et le fruit du travail moral des siècles. »

Organisation juridique qui remplacerait l'ère de la violence

Revenant à l'ordre du jour, MM. Hubbard, Umfried, Broda et Bignami exposent la nécessité d'une organisation juridique qui remplacerait l'ère de la violence. La résolution suivante est acceptée à l'unanimité :

« 10° L'assemblée émet le vœu que l'anarchie internationale soit progressivement élimi-

« née par l'organisation évolutive de la grande « république humaine de toutes les nations civilisées, comprenant tous les peuples, quel « que soit leur régime politique, républicain, « monarchique ou autre :

« a) en organisant d'abord la JUSTICE SUPERNATIONALE, qui tranchera tous les conflits, juridiques, sanctionnera tous les délits internationaux et perfectionnera d'année en année l'organisation de la Société juridique des peuples civilisés au point de vue de toutes les relations commerciales, civiles et de solidarité humaine ;

« b) en édifiant simultanément et peu à peu « les organes de consultation et de contrôle qui « constitueront successivement l'armature administrative de la Confédération de toutes les « nations civilisées. »

Dans la dernière séance (samedi après midi), on discute les idées intéressantes de M. Umiano, président de l'Association « Sodalizio per la Costituzione internazionale » et l'on accepte à l'unanimité la motion suivante :

« 11° L'assemblée internationale des délégués « recommande à l'étude approfondie et à l'appréciation sympathique de l'opinion les propositions de M. Umiano pour la création d'un « ordre positif de droit public comme base des « relations internationales. »

La reconstruction des villes et des maisons détruites par la guerre

M. Ed. Guinand s'étend ensuite sur la nécessité de rebâtir les villes et les maisons détruites par la guerre et fait accepter par l'unanimité des délégués le texte suivant :

« 12° L'assemblée internationale des délégués « exprime le vœu suivant (sur la proposition de

« Il est hautement désirable de voir aboutir « dès à présent la constitution de puissantes sociétés financières et syndicales poursuivant le « but de faciliter la reconstruction rationnelle « des villes, villages et maisons isolées détruites « au cours de la guerre actuelle sitôt disparus « les risques à courir du fait des hostilités existantes. »

Résistance organisée contre les menaces de guerres futures

En fin de séance, on discute la possibilité d'une résistance organisée contre les menaces de guerres futures. MM. Hubbard et Broda proposent l'union de toutes les associations qui ont à cœur les intérêts collectifs de l'humanité. M. Troesch attire de nouveau l'attention de l'assemblée sur les travaux du Conseil néerlandais contre la guerre qui ont déjà été l'objet de la résolution n° 7 et il serait d'avis qu'il faudrait purement et simplement adhérer à l'organisation centrale créée à La Haye. M. Broda exprime sa sympathie pour les travaux précieux entrepris à La Haye en vue d'une préparation méthodique de la paix future, mais estime que beaucoup de conflits entre les intérêts de l'humanité et ceux des différents groupements nationaux restent en dehors de cette question particulière et qu'il est nécessaire de créer un organe pour la défense des intérêts de l'humanité pendant et après la guerre. M. Hubbard appuie cette thèse et ajoute qu'il y a en France — à tort ou à raison — des scrupules à l'égard d'une participation à l'œuvre de La Haye : il préférerait que les centres d'activité internationaux pendant la guerre fussent placés en Suisse. Après un échange de vues assez prolongé, l'assemblée accepte à l'unanimité la résolution suivante proposée par MM. Hubbard et Broda :

« 13° L'assemblée émet le vœu que l'opinion « universelle — éveillée à la compréhension des

« dangers qui menacent les intérêts collectifs et « l'avenir de l'humanité — se décide à favoriser « l'action méthodique et concordante de toutes « les associations de progrès moral et social de « tous les pays : unies en vue d'une défense « commune du patrimoine humain et de la préparation d'une paix durable et générale par « l'organisation juridique de la Société des peuples civilisés et en vue de la préparation d'un « Comité mondial d'entente de ces associations ; « à la Ligue ;

« que le Comité de la Ligue pour la « Défense de l'Humanité et pour l'Organisation de son Progrès, dont le siège est en « Suisse (60, avenue de Rumine à Lausanne), « s'élargisse — par l'adjonction de délégués « d'autres associations de progrès moral — en « une COMMISSION PERMANENTE POUR « LA PROTECTION DES INTERETS MÉRITÉS DE L'HUMANITÉ. »

Plusieurs délégués déclarent, après la séance, que leurs associations respectives adhèrent à la Commission à créer. D'autres adhésions peuvent être adressées au siège de la Ligue pour la Défense de l'Humanité, 60, avenue de Rumine, à Lausanne.

La conférence s'est terminée par une soirée littéraire et amicale qui a fait ressortir l'unité de vues des délégués et leur commune sollicitude pour les intérêts de l'avenir.

Le Secrétariat de la Conférence.

Que veut-on obtenir par les armes ?

« Quels sont les changements de la carte politique et dans l'organisation du monde que vous attendez de la paix future, après le succès des « armes ? »

Réponse de M. A. Gugenheim,

homme de lettres, Paris.

A mon sens, la carte politique du monde ne pourrait subir aucune transformation sans l'assentiment des peuples qui y sont directement intéressés. Jean Longuet a déjà exprimé cette opinion logique dans notre journal. Je ne pense pas, du reste, qu'aucun socialiste français ait jusqu'ici sérieusement songé à cette éventualité complètement étrangère au but que nous voulons atteindre.

En tout cas, pour nous, il ne pourrait être question que des modifications s'appliquant à l'Alsace et à la Lorraine, hier françaises, et qu'on assure françaises de cœur aujourd'hui encore.

Pour l'instant, tout le monde s'accorde à reconnaître que la paix future dépend de l'écrasement de l'impérialisme allemand. Or, je m'aperçois que la seule METHODE qui lui soit présentement applicable « tourne » et « fume ».

Rien ne m'est plus pénible que cette constatation basée sur les faits et qui renverse nos plus chères conceptions.

S'il existe un autre moyen de détruire le « cancer » de l'humanité, il dépend des socialistes et humanitaires d'outre-Rhin — je veux dire nos frères d'Allemagne — de l'employer sans plus attendre. Ils sont assurément irresponsables du conflit ; aussi conçoit-on difficilement leur hésitation devant les crimes qui s'accumulent en leur nom.

Ces crimes n'ont aucun rapport avec des actes de guerre et je crains bien que l'histoire ne les enregistre à la honte du peuple allemand tout entier. Aussi bien, je plains sincèrement ceux qui les réprouvent de ne rien tenter pour les arrêter.

Ces opinions me sont strictement personnelles et ne répondent pas absolument aux questions que vous avez bien voulu me poser. C'est que j'estime, pour ma part, que l'heure n'est pas arrivée d'en appeler aux apothéaires et qu'il nous faut, hélas ! le concours des chirurgiens.

1) Voir dans notre dernier numéro les réponses de MM. Desdèvises du Désert, Gaubert, Hamon, Hoffmann et Fried.